

Réunion de négociation 28 mars : NAO n°2 et intéressement

NAO

Mardi 28 mars au matin, a eu lieu la seconde réunion sur la négociation annuelle obligatoire (NAO) et la première réunion sur l'intéressement.

Depuis la réunion du 14 mars, le cadrage attribué par les tutelles n'a pas évolué (3.5 % de la RMPP) et la direction n'annonce pas de date de discussion avec les tutelles sur une augmentation du cadrage

La Cfdt ne se satisfait pas d'un cadrage aussi bas dans le contexte actuel de forte inflation (5,2% en 2022 en moyenne et bien plus sur les produits du quotidien) et d'incertitudes sur l'avenir de l'Institut. Nous demandons que la direction revoie les tutelles rapidement pour obtenir un cadrage plus important.

Propositions revues par la direction suite à la première réunion de NAO (modifications en gras)

- 30 points supplémentaires pour tous les salariés présents au 01/07/2023, sans effet rétroactif au 01/01/2023.
 - Pour les non-cadres cette mesure entraîne une valeur d'augmentation différente du fait des primes (prime non-cadre et prime d'ancienneté, PA) qui varie de 186€ (PA 0%) à 225€ (PA 21%)
 - Pour les cadres la mesure en euros est la même pour tous, 169€
- 1,5 % en RMPP pour les augmentations individuelles comme en 2022 à partir du 01/01/2023
- Maintien de la sélectivité pour les cadres et non-cadres dans la gamme 50-75% et suppression de la sélectivité pour la ligne managériale
- L'intégration de la prime hiérarchique dans le salaire. **Dans ce cas, la Cfdt demande l'intégration de la prime de sujétion dans le salaire pour les non-cadres et la prime de chef de quart par soucis de cohérence.**
- Une **mesure de 20 points (113 €)** à la prise de fonction managériales (au lieu de mesures variant de 20 à 45 points)
- Des modifications des grilles de rémunérations des cadres (dispositif unilatéral de la direction) et des non-cadres (accord négocié) notamment avec une revalorisation des diplômes de 30 points et **l'ajustement** (au lieu de la suppression) des plafonds en points des niveaux (A, B, C, D, E, F, G, H et I)

- Une augmentation d'environ 30 € des mesures spécifiques au dispositif débutant (pendant les 2 ans après le diplôme, sauf la thèse de doctorat)
- La valorisation de l'alternance (+10 points pour 1 an et +15 points pour 1 ou 2 ans) à l'embauche et prise en compte de l'expérience lorsque l'alternance a été réalisée à l'IRSN
- La reconduction de la possibilité de rachat de 3 JRTT valorisées à 125%. **La Cfdt a demandé une augmentation à 5 JRTT** la direction a indiqué que le budget ne le permet pas.
- Une augmentation de l'abondement de l'accord d'intéressement (PEE, PERECO)

L'ensemble des mesures est synthétisé dans le tableau suivant

	2023 (CIASSP) cadrage à 3,5%			
	Date d'effet	Niveau	Masse	Report
Report Année Précédente			0,03%	
Mesures générales : 30 pts de coefficient supplémentaires	01/07/2023	3,43%	1,72%	1,69%
Primes pérennes (exceptionnelles)		0,00%	0,00%	0,00%
Passages D (+ 15 points)	01/01/2023	0,01%	0,01%	0,00%
Mesures individuelles	01/01/2023	1,50%	1,50%	0,00%
Mesures catégorielles automatiques		0,07%	0,03%	0,04%
Réintégration de la prime de hiérarchique	01/07/2023	0,37%	0,19%	0,19%
Promotions managers (yc adjoints) de 20 points de coefficient à la nomination à compter du 01/07/2023	01/07/2023	0,03%	0,01%	0,01%
Dispositif jeunes : mesures DB de 45 pts à 63 pts	01/07/2023	0,02%	0,01%	0,01%
Ensemble des mesures		5,43%	3,50%	1,94%

Dans le contexte actuel de forte inflation, nous sommes favorables au principe d'une augmentation en points et non en pourcentage permettent une équité pour tous.

La CFDT reste opposée à la suppression de la sélectivité uniquement pour la ligne managériale.

La CFDT refuse de négocier dans le cadre de la NAO 2023, les éléments qui sont discutés dans le cadre d'autres négociations en cours sans un cadrage adapté ou des moyens supplémentaires. Notamment les fourchettes d'embauches de la grille cadre ou les mesures lors de changements de postes.

Avec un cadrage aussi bas au regard du contexte économique, la CFDT ne signera pas d'accord NAO

N'hésitez pas à réagir dans les commentaires ou en contactant vos négociateurs CFDT :

Nathalie Broustet, Inès Daoud, Denis Moggio et Tatiana Taurines